



## Une prise en charge adaptée lors du départ du logement

Le Mans Métropole Habitat et les amicales de locataires ont signé un protocole d'accord concernant l'application de la vétusté en matière de réparations locatives au départ du logement. Il a pour objet les réparations qui doivent être effectuées suite à l'état des lieux de sortie. Il détermine les travaux à la charge du locataire et ceux à la charge de Le Mans Métropole Habitat, en tenant compte :

- De la durée de vie des équipements,
- Du temps pendant lequel le locataire a occupé son logement.

Un barème de vétusté, a été fixé de façon à éviter tout litige lors de l'état des lieux de sortie. La vétusté, c'est ce qui résulte de l'usure normale du logement dans le temps.

Exemple :

On estime que des volets roulants ont une durée de vie de 20 ans. Durant les deux premières années, où l'on considère l'équipement comme neuf, la rénovation de volets détériorés serait à votre charge à 100%. Ensuite, le coût de la réparation est baissé en fonction d'un coefficient d'abattement pour vétusté (usure normale dans le temps). Le Mans Métropole Habitat prend en charge cette part.

## La visite conseil : un plus pour vous !

Lorsque vous quittez votre logement, vous devez en informer Le Mans Habitat. Il vous sera adressé un accusé de réception de congé, prenant acte de votre départ. Quitter son logement signifie accomplir une formalité obligatoire : l'état des lieux de sortie. En effet, vous devez laisser votre logement en bon état tant au niveau du fonctionnement des équipements que de l'entretien.

Pour vous aider à préparer l'état des lieux, Le Mans Métropole Habitat propose une visite-conseil. Ce service permet d'éviter les mauvaises surprises au dernier moment. Dès réception de l'accusé de réception de congé, votre Correspondant de Site vous contacte pour convenir d'un rendez-vous. Au cours de la visite-conseil, votre Correspondant de Site vous aide à évaluer les réparations locatives. Vous aurez ainsi le temps d'effectuer vous-même, le cas échéant, les petites réparations à votre charge. Conservez précieusement ce document : il vous permet de visualiser les éléments à votre charge ou à celle de Le Mans Métropole Habitat et vous sera utile lors de cette visite.



**Bleu**  
Réparations à la charge de Le Mans Métropole Habitat.

**Vert**  
Réparations à la charge du locataire mais couvertes par un contrat d'entretien.

**Rouge**  
Réparations à la charge du locataire.